

**REPARTITION DES PLANTES  
PROTEGEES**

**DANS LA REGION DE QUIMPER**

Communes de CLOHARS-FOUESNANT, ERGUE-GABERIC, GOUESNAC'H,  
PLOMELIN, PLONEIS, PLUGUFFAN, SAINT-EVARZEC

**RAPPORT DE SYNTHESE**

**Décembre 2000**

Rémy RAGOT  
Sylvie MAGNANON

**SIVALODET**

## *INTRODUCTION*

---

Le travail présenté ici est le résultat d'une étude menée en 2000 par le Conservatoire Botanique National de Brest à la demande du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique SIVALODET. Ce travail fait suite à une première étude réalisée en 1998 et dont le but était d'inventorier les espèces végétales protégées présentes sur une partie des communes membres du SIVALODET et de définir des propositions de gestion pour y assurer la sauvegarde de ces espèces.

Comme en 1998, l'inventaire réalisé ici est l'occasion de mettre en lumière les principaux sites d'intérêt patrimonial majeur et ainsi d'attirer l'attention des responsables et des techniciens de l'aménagement rural sur la valeur biologique de ces milieux et l'intérêt qu'ils représentent pour la collectivité toute entière.

En effet, l'article L.200-1 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature rappelle en préambule que "**la protection des espaces et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général**".

L'étude vise également à fournir des éléments permettant que les prises de décision en matière d'aménagement du territoire soient compatibles avec les réglementations en vigueur concernant les espèces protégées. 128 plantes sont en effet actuellement protégées par la loi en Bretagne.

Au delà de ces aspects réglementaires, il convient également de prendre en compte les espèces qui, bien que non protégées, n'en sont pas pour autant communes ou hors de danger. Nous avons tenu, dans le cadre de cette étude, à inventorier également toutes ces espèces rares ou menacées mais non protégées et qui constituent aussi des éléments majeurs de notre patrimoine floristique.

Enfin, soulignons que la sauvegarde de la plupart de ces espèces remarquables est étroitement liée à celle des milieux qui les abritent. La conservation de milieux riches et diversifiés constitue quant à elle le garant du maintien de paysages variés et originaux.

# GENERALITES

---

## I. TERRITOIRE ETUDIE

L'étude porte sur 7 communes membres du SIVALODET, localisées sur la *figure 1* :

- CLOHARS-FOUESNANT,
- ERGUE-GABERIC,
- GOUESNAC'H,
- PLOMELIN,
- PLONEIS,
- PLUGUFFAN,
- SAINT-EVARZEC

Un complément d'étude a par ailleurs été apporté pour la commune de QUIMPER, déjà étudiée en 1998 mais où 3 sites supplémentaires ont été prospectés en 2000.

## II. METHODOLOGIE

### II.1. Choix des sites prospectés :

Compte-tenu de l'étendue du territoire d'étude, un choix de sites à prospecter a été fait, en prenant en compte deux critères fondamentaux :

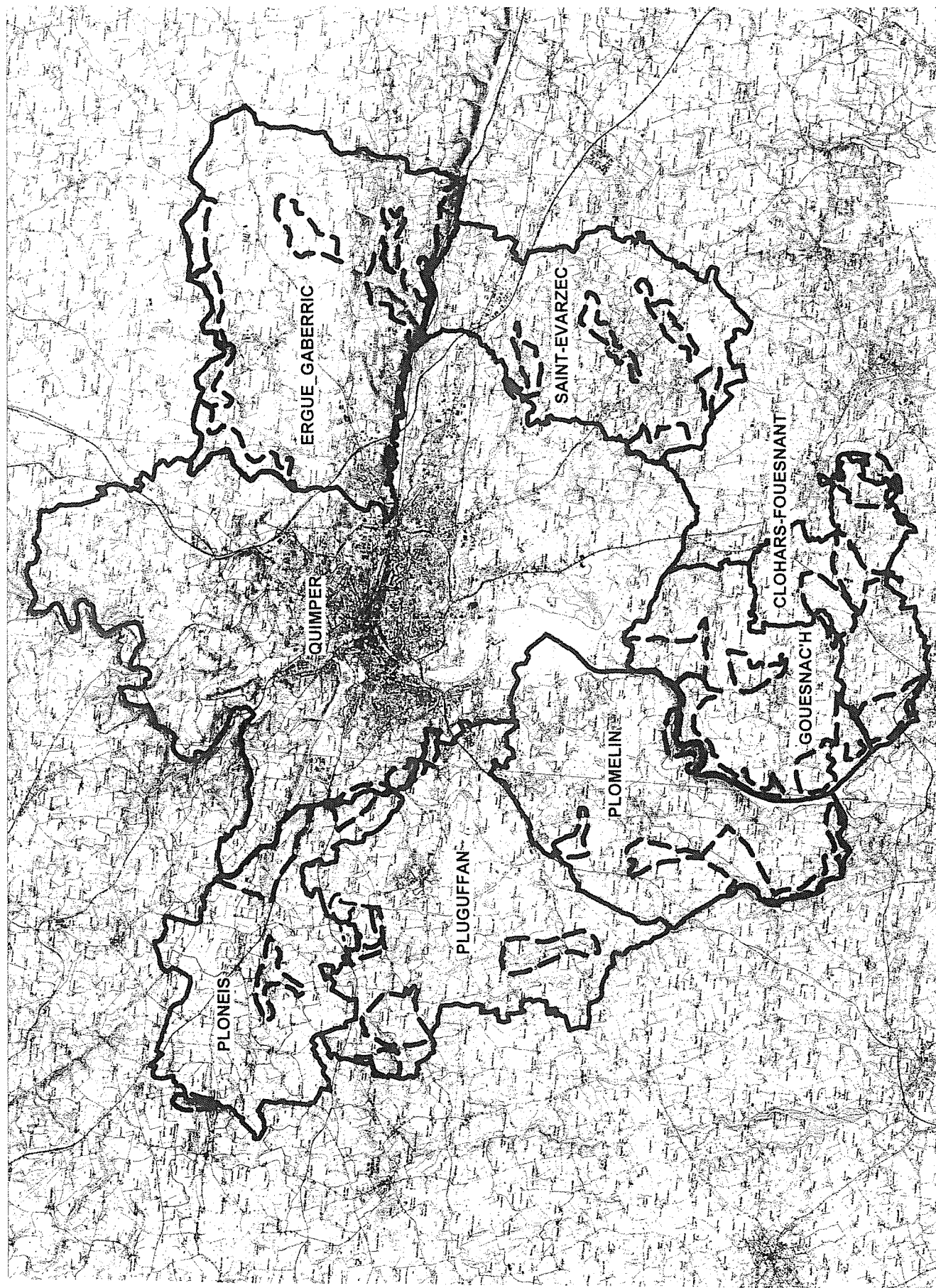
- nature des espèces végétales protégées susceptibles d'être rencontrées dans le territoire d'étude et nature des milieux dans lesquels on les trouve généralement,
- résultats d'inventaires déjà effectués sur le territoire d'étude par consultation de la bibliographie et de la base de données informatisée du Conservatoire Botanique National de Brest.

L'étude de la bibliographie et la consultation de la base de données du Conservatoire ainsi que du réseau d'observateurs bénévoles du Conservatoire ont en premier lieu permis de faire ressortir un petit nombre de sites (situés sur les communes de Ergué-Gabéric, et de Saint-Evarzec), où, à une période donnée (depuis le début du siècle jusqu'à nos jours), ont été recensées précisément des espèces végétales protégées. Ces sites ont été ensuite prospectés afin de vérifier, confirmer ou éventuellement infirmer la présence de ces espèces.

Mais la littérature comprend également un très grand nombre de données imprécises ; ainsi, la "Flore et Végétation du Massif armoricain", de H. des Abbayes et collaborateurs, principal ouvrage de référence en ce qui concerne la description et la répartition des plantes de notre région, localise très souvent les espèces de façon très générale. Les mentions "plante présente sur la commune de ..." constituent la majorité des renseignements dont nous pouvions disposer.

La vérification de ce type de données devait donc obligatoirement passer par une recherche de terrain approfondie, organisée dans le temps (en fonction des périodes où les plantes à rechercher sont visibles) et dans l'espace, par prospection des milieux abritant potentiellement ces espèces.

Figure 1 : Secteur d'étude et sites prospectés :



Signalons en outre qu'aucune synthèse bibliographique mentionnant des espèces protégées n'a pu être trouvée pour les communes de Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h, Plomelin, Pluguffan et Ploneis. Il faut cependant signaler que ces communes peuvent être occasionnellement citées dans la Flore et Végétation du Massif armoricain, mais que, dans la mesure où cette flore (environ 1200 pages) n'a pas encore fait l'objet d'une saisie informatique complète, la recherche de données flore par commune est pour l'instant impossible.

Après évaluation de la nature des espèces végétales protégées susceptibles d'être rencontrées dans notre zone d'étude, il est apparu (mais cela n'est guère une surprise) que, sauf cas particulier, ces espèces remarquables se rencontraient en milieu naturel ou semi-naturel. Ont donc, *a priori*, été exclus de l'inventaire les milieux cultivés de façon intensive et les zones densément urbanisées. Ont cependant été prospectés **les chemins, talus et carrières** car il s'agit, lorsqu'ils ne sont pas traités par des herbicides, de milieux pionniers susceptibles d'abriter des espèces remarquables.

Les milieux naturels suivants ont été privilégiés pour la prospection de terrain :

- **Les rives de cours d'eau**, abritant des formations végétales variées depuis les groupements de milieux fangeux en situation ombragée jusqu'aux mégaphorbiaies (formations végétales dominées par de grandes plantes comme des carex en touradons, de grands cirses ou de grandes ombellifères).

- **Les prairies humides**, constituant des milieux semi-naturels car marqués par une intervention humaine régulière (exploitation agricole par fauche et/ou pâturage). Ces prairies sont généralement dominées par des graminées (molinie, agrostis, glycérie) et des joncs (jonc acutiflore, jonc diffus).

- **Les landes**, rares dans le secteur, généralement caractérisées par la coexistence des ajoncs (ajonc de Le Gall ou ajonc d'Europe) et des bruyères (bruyères cendrées dans les landes sèches dites *xérophiles*, bruyères ciliées dans les landes moyennement humides (*mésophiles*), et bruyères à quatre angles en situation franchement humide (landes *hygrophiles*)).

- **Les bois de feuillus**, dominés dans notre région par les chênes (pédonculés ou sessiles) et les hêtres. Les bois pentus surplombant des cours d'eaux ont été privilégiés. Les bois de résineux n'ont quant à eux, et sauf cas particulier, pas été prospectés puisqu'ils s'apparentent à des cultures dans lesquelles la biodiversité est généralement réduite à son strict minimum.

- **Les affleurements et chaos rocheux**, milieux tout à fait remarquables du point de vue floristique, que l'on rencontre dans un certain nombre de sous-bois plus ou moins humides.

- **Les vases salées et saumâtres**, ou les rochers sous influence maritime, rencontrés sur le territoire d'étude en bordure de l'Odet à Plomelin, Clohars-Fouesnant et Gouesnac'h.

Pour chaque commune, un plan de prospection a été établi, grâce au repérage sur cartes d'état-major au 1/25000<sup>ème</sup>, des milieux naturels ou semi-naturels susceptibles d'être intéressants sur le plan botanique (milieux énumérés ci-dessus).

## **II.2. Méthodes d'inventaires :**

Les sites ainsi sélectionnés ont été parcourus de part en part, en insistant davantage sur les zones présentant une diversité botanique forte (bordures de cours d'eau, chaos rocheux dans les landes ou les bois...).

Un certain nombre de "zones naturelles" s'étendent sur de grandes surfaces, souvent "à cheval" sur plusieurs communes. Quand cela était possible, ces zones ont été prospectées en tenant compte des limites communales, afin de constituer plus facilement des "fichiers communaux" utilisables dans chaque commune. Dans un certain nombre de cas cependant, les limites de communes sont souvent difficiles à matérialiser sur le terrain et les inventaires ont été effectués en privilégiant les limites naturelles des sites plutôt que leurs limites administratives.

Par ailleurs, en matière de gestion d'espaces naturels, il convient de rappeler la nécessité d'appréhender les problèmes de façon globale, en tenant compte, en tout premier lieu des limites naturelles des sites et du fonctionnement écologique des biotopes, plutôt que des contraintes administratives.

Les **périodes d'inventaires** se sont quant à elles échelonnées entre le mois de mai et le mois de septembre 2000.

Lors de la prospection des sites sélectionnés, l'attention a évidemment été portée sur les plantes protégées, rares ou menacées ; chaque fois que de telles plantes étaient rencontrées, leur présence était notée et consignée dans une fiche descriptive du site visité. Dans ces fiches, ont également été données des indications concernant les principales plantes compagnes de ces taxons remarquables. En outre, même quand aucune plante intéressante n'a été repérée sur un site, une liste des principales espèces végétales rencontrées lors de la visite a quand même été établie afin de donner au lecteur de la fiche une idée plus précise du milieu prospecté et de la flore qui s'y développe.

Chaque fois que cela était possible, des éléments concernant les menaces potentielles ou actives pesant sur un site ont également été donnés.

## **II.3. Nombre et nature des sites visités**

Finalement, **33 sites** (dont 7 sont situés à cheval sur deux communes) ont ainsi été visités au cours du printemps et de l'été 2000. Ils sont localisés sur la **figure 2**.

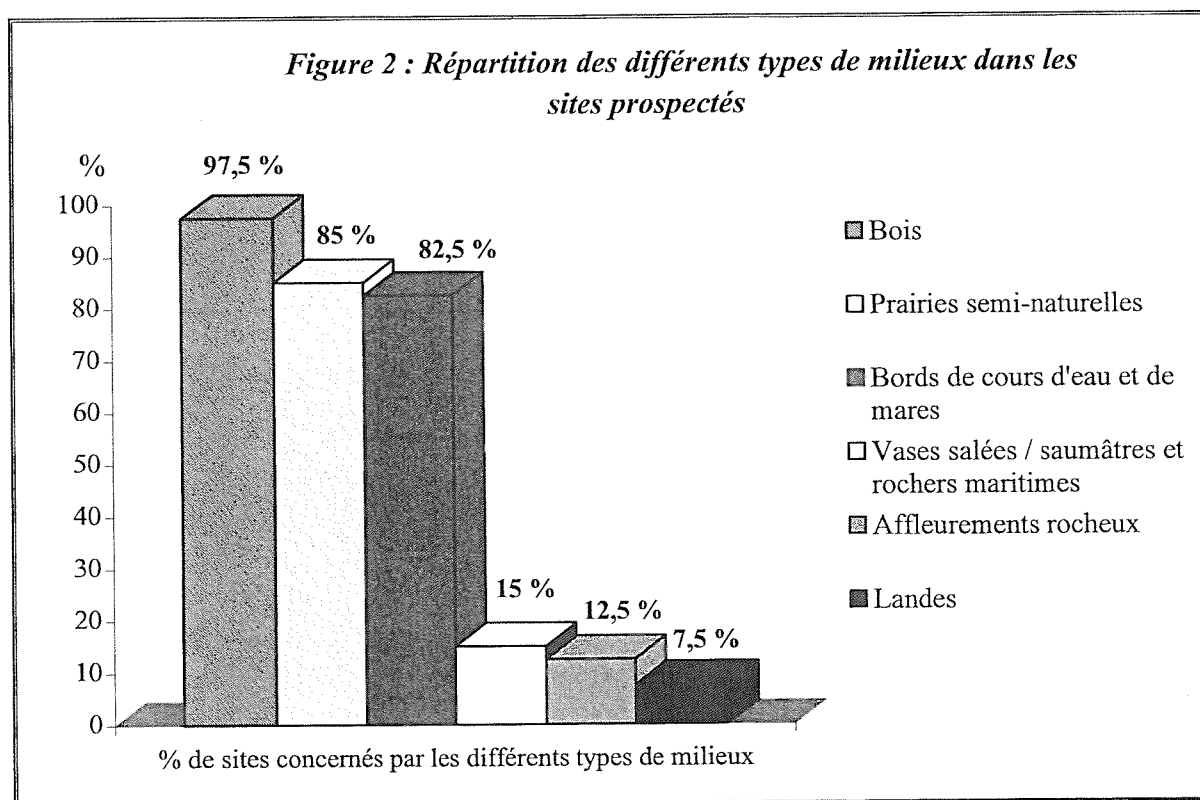
Le **tableau 1** indique la répartition de ces sites et des milieux prospectés par commune.

**Tableau 1 : Répartition des sites et des milieux prospectés par commune**

Communes	Nombre de sites visités	Milieux prospectés (nombre de sites abritant un milieu donné)					
		Landes	Bois	Affleurements et chaos rocheux	Prairies semi-naturelles	Bords de cours d'eau et de mares	Vases salées / saumâtres et rochers maritimes
CLOHARS-FOUESNANT	4	1	3		2	3	1
ERGUE-GABERIC	9		9	4	8	7	
GOUESNAC'H	6	1	6	1	3	5	3
PLOMELIN	4		4		4	4	2
PLONEIS	4		4		4	1	
PLUGUFFAN	5		5		5	5	
SAINT-EVARZEC	5	1	5		5	5	
QUIMPER	3		3		3	3	
<b>TOTAL</b>	<b>40 *</b>	<b>3</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>6</b>

\* en réalité, 33 sites ont été prospectés mais 7 d'entre eux sont à cheval sur 2 communes ; ces 7 sites sont comptés 2 fois dans le tableau (1 fois par commune)

Comme le montre la *figure 2*, les bois, les rives des cours d'eau et les prairies humides constituent l'essentiel des milieux prospectés dans la mesure où ils sont présents dans 82,5 à 97,5 % des sites prospectés. Les milieux saumâtres, les landes et les affleurement rocheux sont assez peu fréquents dans le territoire étudié.



## ***ESPECES VEGETALES PROTEGEES SIGNALEES OU PRESENTES DANS LA ZONE D'ETUDE***

---

La consultation de la littérature fait apparaître que 3 plantes protégées par la loi, que ce soit au niveau international, national ou régional, ont été à un moment ou à un autre, signalées dans le périmètre du territoire de l'étude. Parmi ces 3 plantes, 1 n'a pas été retrouvée lors de l'inventaire, les 2 autres ayant été revues par nous-mêmes. 2 nouvelles espèces protégées, non signalées dans la bibliographie ont par ailleurs été recensées lors de cet inventaire.

**Tableau 2** : Espèces végétales protégées présentes ou signalées dans la zone d'étude.

Nom de la plante	Statut de protection	Espèce recensée dans la littérature	Espèce rencontrée par nous-mêmes au cours de l'étude.
<i>Lycopodium clavatum</i> (Lycopode en massue)	R	<b>OUI</b> (signalé par Picquenard au début du XXIème siècle à Saint-Evarzec)	<b>NON</b> (espèce <b>non revue</b> )
<i>Hymenophyllum tunbridgense</i> (Hyménophylle de tunbridge)	N <sub>1</sub>	<b>OUI</b> (signalé par les auteurs de la flore du Massif armoricain dans les années 1960 à Ergué-Gabéric)	<b>OUI</b>
<i>Trichomanes speciosum</i> (Trichomanes remarquable)	N <sub>1</sub> , DH	<b>OUI</b> (déjà signalé dans Erica n° 11 à Ergué-Gabéric par Rémi Ragot, 1998)	<b>OUI</b>
<i>Luronium natans</i> (Fluteau nageant)	N <sub>1</sub> , DH	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
<i>Dryopteris aemula</i> (Dryopteris à odeur de foin)	N <sub>1</sub>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>

**Statut de protection** : N<sub>1</sub> : plante figurant à l'annexe 1 de la liste nationale des espèces végétales protégées ; N<sub>2</sub> : plante figurant à l'annexe 2 de la liste nationale ; R : plante figurant sur la liste régionale des espèces protégées de Bretagne ; DH : plante protégée dans le cadre de la Directive Habitat.

### ■ *Lycopodium clavatum* (Lycopode en massue).

*Lycopodium clavatum* est un rare lycopode protégé en Bretagne, qui se caractérise par ses tiges longuement rampantes portant de nombreux rameaux dressés, ramifiés et couverts de petites feuilles serrées, terminées chacune par un long poil blanchâtre.

Cette plante pionnière des sols très acides, vivant souvent dans des landes à callune et myrtille ou sur des talus en lisière forestière, a subi une très forte régression depuis le début du siècle.

Dans le Finistère, ce lycopode est d'une extrême rareté puisqu'on ne le trouve que dans une seule localité, sur un talus des pentes Nord du Roch Trédudon, à Plounéour-Ménez.

Dans la région de Quimper, *Lycopodium clavatum* était donné présent par C. Picquenard au début du XXI<sup>ème</sup> siècle sur les "coteaux de Lez-Steïr en Kerfeunteun" et au "Dréau en Saint-Evarzec". Les prospections effectuées en 1998 et en 2000 dans les landes de Lez-Steïr et des environs du Dréau, dont une large part a été dégradée par des plantations de résineux, n'ont pas permis de retrouver cette espèce.

■ ***Hymenophyllum tunbridgense*** (hyménophylle de tunbridge) :

Cette petite fougère protégée sur l'ensemble du territoire national ressemble à une mousse. Comme toutes les Hyménophyllacées, elle est caractérisée par des feuilles très minces et translucides car formées d'une seule couche de cellules. L'Hyménophylle de tunbridge se reconnaît à ses petites feuilles d'une longueur moyenne de 5 cm persistant tout l'hiver.

Son écologie est tout à fait particulière puisque la plante se localise toujours ou presque sur les pentes suintantes, ombragées et exposées au Nord des chaos ou affleurements rocheux.

La quasi-totalité des stations connues dans le Sud Finistère ont déjà disparu suite à des bouleversements de son biotope.

Dans la zone d'étude, *Hymenophyllum tunbridgense* a été recherché dans les sites ombragés comportant des pentes rocheuses ou des rochers suintants. Les recherches effectuées dans le site de Stangala, restées vaines en 1998 ont porté leurs fruits en 2000 puisqu'une petite population d'hyménophylle (environ 1 m<sup>2</sup>) y a été trouvée au niveau d'une zone d'affleurement rocheux. Cette population est relativement en mauvais état (de nombreux individus secs ont été notés) et doit faire l'objet d'un suivi fin.

■ ***Trichomanes speciosum*** (trichomanes remarquable)

Synonyme : *Trichomanes radicans*

Comme *Hymenophyllum tunbridgense*, le trichomanes remarquable est une fougère appartenant à la famille des Hyménophyllacées. Ses feuilles ont là encore, un aspect translucide, mais peuvent ici atteindre des dimensions plus importantes, allant jusqu'à 40 cm de long.

Outre son statut de plante protégée sur l'ensemble du territoire national, cette espèce a été reconnue en 1992 comme plante d'intérêt européen puisqu'elle figure à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 dite "Directive Habitats".

En ce qui concerne son écologie, *Trichomanes speciosum* s'avère être en Bretagne d'une réelle curiosité puisqu'on ne le rencontre en situation naturelle (c'est à dire dans des grottes ou des chaos rocheux) qu'à l'état de *prothalles* (chez cette Hyménophyllacée, les prothalles sont constitués par de minuscules amas filamenteux faisant un peu penser à des mousses et correspondant au tout premier stade de développement de la fougère, le second stade étant quant à lui représenté par la *feuille* appelée *sporophyte*).

Cette plante se rencontre également dans notre région au stade feuillé mais cette fois hors de tout contexte naturel puisqu'en Bretagne on la trouve exclusivement dans quelques

vieux puits. Ainsi, la flore du Massif Armoricaïn ne mentionne l'existence du *Trichomanes* que dans une seule localité finistérienne : le puit du Château du Rusquec à St Herbot.

En 1990, des chercheurs britanniques (P. Ripley et coll.) ont localisé des prothalles de *Trichomanes* en différents points de la Bretagne (forêt du Huelgoat et Cap Sizun). Depuis de nombreuses localités de *Trichomanes* à l'état de prothalle ont été recensées en Bretagne, dans le Morbihan notamment. Dans la région de Quimper, aucune mention de cette espèce n'était donnée dans la littérature, mais on pouvait penser que l'espèce y était néanmoins présente, sous forme de prothalles, puisque plusieurs sites naturels abritent des milieux favorables à cette espèce (bois humides, rochers suintants ...).

En 2000, les prospections entreprises dans le site du Stangala à Ergué-Gabéric, caractérisé par la présence de chaos rocheux et de bois pentus humides, ont permis de découvrir *Trichomanes speciosum* sous la forme de prothalles. Il faut rappeler que l'espèce avait déjà été identifiée en 1998 sur ce site dans le secteur de Quimper, ainsi qu'à Plogonec (environs de Kerganapé).

■ ***Luronium natans*** (flûteau nageant)  
Synonyme : *Alisma natans*

Comme *Trichomanes speciosum*, cette espèce figure à l'annexe II de la Directive Habitats. Le flûteau nageant est une petite plante vivace des eaux peu profondes et plus ou moins stagnantes, reconnaissable à ses fleurs blanches à trois pétales et à ses feuilles de deux sortes, les unes linéaires rubanées, les autres longuement pétiolées à limbe ovale.

En 1971, la Flore du Massif Armoricaïn donnait cette plante "commune ou assez commune sur l'ensemble du territoire armoricaïn".

Il est vrai que sa répartition est assez mal connue dans notre région, mais le flûteau nageant ne semble néanmoins pas banal. En 2000, il a été rencontré dans deux stations situées sur la commune de Ergué-Gabéric (environs de Stang Luzigou et Moulin de Kergonan) ainsi qu'à Pluguffan (site de Meil Corniguel / Moulin de Kerlever). Ainsi, avec les deux petites stations recensées sur le site de Dréau à Eau Blanche (Quimper-Saint-Ivy) en 1998, ces nouvelles découvertes amènent à 4 le nombre total des stations de cette espèce connues actuellement dans la région de Quimper.

■ ***Dryopteris aemula*** (dryoptéris à odeur de foin) :

Cette fougère rare à l'échelon national, caractérisée par ses feuilles triangulaires d'aspect plus ou moins frisé, n'a été rencontrée que dans un site boisé, le site de Stang Odet à Ergué-Gabéric. Cette plante n'était pas signalée dans le secteur auparavant (pas de mention bibliographique dans la région de Quimper). La station découverte en 2000 est constituée par une très belle population de dryoptéris, de plus de 100 pieds, qui ne semble pas en danger immédiat, malgré la présence de résineux plantés (ces derniers sont chétifs). La survie de cette espèce est inféodée au maintien d'une atmosphère fraîche, humide et ombragée. Dans les plantations de résineux, l'espèce tend à disparaître en raison d'un manque de lumière et d'un certain assèchement de l'atmosphère.

La préservation de cette plante ne nécessite pas dans l'immédiat de gestion particulière mais il conviendrait petit à petit d'éradiquer les résineux présents à proximité de la station de *Dryopteris aemula* si ceux-ci ne dépérissent pas d'eux-mêmes.

■ *Osmunda regalis* (osmonde royale)

Il ne s'agit pas d'une espèce soumise au même statut de protection que les espèces citées précédemment. Cependant, nous la citons dans ce chapitre consacré aux espèces protégées car dans le Finistère, un arrêté préfectoral réglemente la cueillette de cette grande fougère, utilisée parfois en grande quantité en tant que support de culture (horticulture).

L'osmonde royale est une plante relativement commune dans les bois humides et les bords de cours d'eau. Dans le secteur, elle a été recensée dans toutes les communes prospectées en 2000 (30 sites au total).

### RECAPITULATIF DES ESPECES PROTEGEES RECENSEES EN 2000

NOM DE LA COMMUNE	NOM DU SITE	PLANTES PROTEGEES TROUVEES SUR LE SITE *
ERGUE-GABERIC	Stang Odet	<i>Dryopteris aemula</i>
	Stangala	<i>Trichomanes speciosum</i> <i>Hymenophyllum tunbridgense</i>
	Stang Luzigou – Coat Piriou – Coatiles	<i>Luronium natans</i>
	Moulin de Kergonan	<i>Luronium natans</i>
PLUGUFFAN	De Meil Corniguel au Moulin de Kerlever	<i>Luronium natans</i>

\* plantes protégées au niveau national

## ***ESPECES VEGETALES RARES OU MENACEES, NON PROTEGEES PAR LA LOI***

Lors de cette étude, un certain nombre d'espèces végétales rares et/ou menacées mais non protégées par la loi ont été recensées. Même si rien n'oblige à les préserver, leur présence doit constituer un argument supplémentaire en faveur de la sauvegarde des sites qui les abritent.

Dans plusieurs régions françaises, des listes rouges ont été établies. Ces listes rassemblent, le plus objectivement possible, toutes les plantes qui paraissent dans la région étudiée, rares (moins d'un certain nombre de stations) ou menacées (vulnérables à court terme par rapport aux processus naturels ou provoqués d'évolution des milieux) et ce sans tenir compte des textes officiels relatifs à la protection de la nature (liste d'espèces protégées).

Dans le Massif Armoricaïn, région rassemblant les 13 départements de l'Ouest de la France, une liste rouge a été établie en 1993 (Conservatoire Botanique de Brest, ERICA n°4). Elle rassemble 502 plantes réparties en 3 annexes :

- Annexe des plantes présumées disparues dans le Massif Armoricaïn
- Annexe I : plantes rares dans l'ensemble du Massif Armoricaïn ou subissant une menace générale très forte.
- Annexe II : plantes rares sur une partie du territoire et plus communes ailleurs mais paraissant néanmoins menacées.

Dans le cadre de cette étude, nous avons répertorié sur les 7 communes prospectées, **30 plantes remarquables non protégées**, dont 4 sont inscrites à cette liste rouge armoricaine et présentent donc un *intérêt régional*. L'essentiel de ces espèces intéressantes ont été rencontrées en milieu humide.

Ces 30 espèces non protégées d'intérêt régional, départemental ou local sont listées ci dessous ; les plus rares d'entre elles sont soulignées :

**Milieux humides (prairies et marais) :**

<i>Apium inundatum</i> : Ergué-Gabéric, Pluguffan	Intérêt local
<i>Carex acuta</i> : Ergué-Gabéric	Intérêt départemental
<i>Carex elata</i> : Clohars-Fouesnant	Intérêt départemental
<i>Carex pseudocyperus</i> : Ergué-Gabéric, Clohars-Fouesnant, Saint-Evarzec	Intérêt départemental
<i>Carex vesicaria</i> : Saint-Evarzec	Intérêt départemental
<i>Epilobium palustre</i> : Ergué-Gabéric, Saint-Evarzec, Pluguffan	<b>Intérêt régional</b>
<i>Eriophorum angustifolium</i> : Pluguffan, Saint-Evarzec	Intérêt local
<i>Mentha pulegium</i> : Ergué-Gabéric	Intérêt départemental
<i>Menyanthes trifoliata</i> : Saint-Evarzec	<b>Intérêt régional</b>
<i>Myosotis gr. scorpioides</i> : Ergué-Gabéric	Intérêt départemental
<i>Orchis laxiflora</i> : Pluguffan	Intérêt local
<i>Pedicularis palustris</i> : Pluguffan	<b>Intérêt régional</b>
<i>Potentilla palustris</i> : Pluguffan, Saint-Evarzec	<b>Intérêt régional</b>
<i>Veronica scutellata</i> : Plomelin	Intérêt local

**Milieux boisés :**

<i>Dryopteris carthusiana</i> : Ergué-Gabéric, Saint-Evarzec	Intérêt local
<i>Mercurialis perennis</i> : Ergué-Gabéric	Intérêt local
<i>Millium effusum</i> : Ergué-Gabéric	Intérêt local
<i>Sanicula europaea</i> : Gouesnac'h	Intérêt local
<i>Veronica montana</i> : Ergué-Gabéric	Intérêt local
<i>Viburnum opulus</i> : Ergué-Gabéric	Intérêt local
<i>Vinca minor</i> : Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h	Intérêt local

**Zones rocheuses :**

<i>Romulea columnae</i> : Plomelin	Intérêt local
<i>Hypericum linarifolium</i> : Ergué-Gabéric	Intérêt départemental

**Landes :**

<i>Silene nutans</i> : Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h	Intérêt départemental (exceptionnel dans le Finistère)
--	---

## Autres milieux :

<i>Carex caryophylla</i> : Clohars-Fouesnant (talus herbeux)	Intérêt départemental
<i>Humulus lupulus</i> : Ergué-Gabéric (bord de rivière)	Intérêt départemental
<i>Illecebrum verticillatum</i> : Pluguffan (carrière)	Intérêt départemental
<i>Lathyrus montanus</i> : Ploneis (talus en bord de route)	Intérêt départemental
<i>Melittis melissophyllum</i> : Ploneis (talus boisé en bord de route)	Intérêt départemental
<i>Orobanche rapum – genistae</i> : Pluguffan (zone décapée près d'une carrière)	Intérêt local

## CONCLUSION

---

Cette étude a permis de mettre en évidence la présence de 35 espèces remarquables sur le territoire prospecté. Ce patrimoine floristique est concentré dans les secteurs caractérisés par des milieux humides et par des bois. De ce fait, le maintien des espèces rares rencontrées passe par la conservation d'habitats humides et boisés.

A cet égard, l'étude a fait apparaître plusieurs atteintes portées à ces milieux : remplacement des végétations indigènes par des plantations d'espèces exotiques (peupliers, épicéas...), contribuant à appauvrir la biodiversité des milieux forestiers, cultures intensives jusqu'en bordure des cours d'eau, contribuant à eutrophiser les eaux et les milieux, remblais sur zones humides, drainage de prairies naturelles, etc.... Rappelons en outre que si la conservation et la gestion extensive des prairies humides et autres marais est un facteur essentiel pour le maintien des espèces rares inféodées à ces biotopes, elle constitue également un enjeu majeur en matière de prévention des inondations et de qualité de l'eau.

Parmi les menaces pesant sur les milieux et les espèces, il convient également de citer le problème des plantes invasives, dites « pestes végétales », dont l'expansion peut conduire à la banalisation des milieux et à la disparition de certaines espèces végétales indigènes. A cet égard, il faut signaler l'invasion avérée par le laurier palme et le rhododendron pontique de très nombreux sites boisés. Le développement massif en sous-bois de ces espèces est responsable d'une perte de diversité floristique très importante. Dans la mesure du possible des opérations d'éradication de ces deux espèces seraient à envisager. D'autres espèces invasives ont également été notées dans le secteur : *Myriophyllum brasiliense* et *Ludwigia palustris* (espèces aquatiques très envahissantes rencontrées à Plomelin pour la première et à Saint-Evarzec pour la deuxième), ainsi que deux grandes renouées, *Polygonum polystachyum* (Plomelin, Pluguffan) et *Reynoutria japonica* (Plomelin, Ploneis/Quimper). Dans tous les cas un suivi des populations de ces espèces s'impose.

Globalement, et exception faite des communes d'Ergué-Gabéric et de Pluguffan, les prospections engagées sur les communes présentes en périphérie (sud, ouest et est) se sont globalement avérées un peu décevantes bien qu'un certain nombre de prospections supplémentaires seraient nécessaires. En effet, et cela avait déjà été signalé en 1998, les environs de Quimper sont caractérisés par des paysages fortement marqués par un développement agricole intensif, développement qui s'est bien souvent fait au détriment des milieux naturels originels. Les plus intéressants d'entre eux se concentrent dans les fonds de vallées boisées et en bordure de l'Odet.

De manière générale, il importe d'apporter une attention toute particulière aux rares milieux naturels qui subsistent dans ces communes. Là comme ailleurs, c'est une condition indispensable au maintien de leur patrimoine floristique remarquable.